



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

création

Question écrite n° 29747

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le secrétaire d'État aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation sur l'opération « Train de la création d'entreprise ». Selon l'INSEE, entre juillet 2002 et juillet 2003, il y a eu 6,8 % de sociétés nouvelles en plus en France. Au travers de ce chiffre, et devant le succès public de cette opération, il souhaiterait savoir si une autre opération de communication nationale en faveur de l'esprit d'entreprise est d'ores et déjà prévue.

Texte de la réponse

L'opération du « Train de la création d'entreprise » destinée à faire connaître la loi n° 2003-721 du 1er août 2003 pour l'initiative économique s'est déroulée du 8 au 20 septembre 2003, et a permis d'informer un large public lors de ses douze étapes. Le secrétaire d'État aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation s'est fortement investi dans cette opération en faisant des conférences de presse dans neuf villes, et en rencontrant longuement les acteurs économiques locaux et les jeunes, soit 10 000 personnes au cours de ces journées. Les directions du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie ont distribué documentation et renseignements auprès des 15 000 personnes qui se sont rendues dans les gares. Un tiers d'entre elles avaient un projet de création d'entreprise qu'elles souhaitaient réaliser à très court terme. Aussi, cette opération commerciale montée par la Société des Trains Exposition et le Figaro Entreprises avec l'appui de la profession des experts-comptables, des avocats, des notaires et de la banque du développement des PME (BDPME) a-t-elle permis de répondre aux questions diverses des porteurs de projet et de les aider. La Société des Trains Exposition prévoit une nouvelle opération de ce type qui aura lieu du 14 au 28 septembre 2004. Le secrétaire d'État aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation apportera son appui soit par une présence matérielle des directions concernées du ministère, soit par l'organisation de rencontres dans les villes traversées par le train. Le dispositif sera arrêté au cours du premier semestre 2004. Toute opération, qu'elle soit publique ou privée, bénévole ou commerciale, qui renseigne utilement les créateurs potentiels d'entreprises, et qui impulse une dynamique d'esprit d'entreprise, est souhaitable pour renforcer le renouveau économique.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29747

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat, professions libérales et consommation

Ministère attributaire : PME, commerce, artisanat, professions libérales et consommation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 décembre 2003, page 9335

Réponse publiée le : 2 mars 2004, page 1651